



Circuits en Maxi-Catamaran

En fleuves, mer, Guyane et Antilles

TARIFS (1) 2015 :

Période : juillet à décembre (autre période : nous consulter)

Circuit aux Iles du Salut - Kourou (8h30 / 17h30) :

Tarifs à la place :	1 journée			2 jours et +		
	Adultes	- 12 ans	- 18 mois	Adultes	- 12 ans	- 18 mois
Taxe passager maritime (TPM) incluse						
Public	49€	30€	gratuit	60€	40€	gratuit
RESIDENTS* , groupes*	45€	25€		55€	35€	
Associations*, Etudiants*	40€	-		50€	-	
Séniors* (60 ans et plus)						
Comités d'Entreprises	Nous consulter					

*tarifs réduits sur présentation d'un justificatif à la réservation. (1) tarifs mis à jour au 01/02/2015, sous réserve d'un nombre de passagers minimum de 8 personnes et des conditions météorologiques favorables.

Tarifs Résidents : sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.

Privatisation du maxi-catamaran avec équipage 1 journée : 1 390 € (hors repas)

Capacité d'accueil max : 28 passagers

Privatisation du maxi-catamaran avec équipage 2 jours et plus :

Circuit 2 jours / 1 nuit : 3 390 € (hors repas) - Capacité d'accueil max : 14 passagers

Circuit 3 jours / 2 nuits : 4 990 € (hors repas) - Capacité d'accueil max : 14 passagers

Circuit Fleuve Oyapock 4 jours et 3 nuits (pension complète) : 550€ / pers. (réveillons 650€)

Circuit AQUATERRA MER/FLEUVE/FORET (pension complète) 13 jours 12 nuits : nous consulter

Période : mars à juin (autre période : nous consulter)

Circuit Grenadines 10 jours 9 nuits (pension complète hors billets avion) : 1 290€ / pers.

Circuit Festival Jazz Sainte-Lucie 6 jours 5 nuits : 650€ / Pers.

(Demi-pension hors billets avion et concerts)

Autres durées / destinations / événements : nous consulter

Arrêté n°83-50 du 3 octobre 1983 :

Article 1^{er} – « Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieure ou égal à 25€ (T.V.A. comprise).

Pour les prestations de services dont le prix est inférieur à 25€ (T.V.A. comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci remise au client s'il la demande. »

Article 2 – « Les conditions dans lesquelles la délivrance d'une note est obligatoire ou facultative doivent être rappelées à la clientèle par un affichage lisible au lieu où s'exécute le paiement du prix ».

Siège sociale : 126, Bd Bellony – 97 310 KOUROU

Adresse postale : BP 200 - 97 375 Kourou cedex – Guyane Française

Tel : 0594 32 11 32 – Fax : 0594 22 34 77

Mail : guyavoile@guyavoile.fr - SIRET : 489 687 822 00010 – 5010Z